

# MONDE MUSICAL

N° 5 — 15 Mars 1899

Fondateur : E. MANGEOT, \*  
 Directeur : A. MANGEOT.  
 Secrétaire de la Rédaction : A. DANDELLOT.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :  
 3, RUE DU 29-JUILLET, PARIS

Collaborateurs du « MONDE MUSICAL »  
 M. Camille SAINT-SAËNS

M. BOURGAULT-DUCOUDRAY, GEORGES MATHIAS,  
 Ch. MALHERBE, AUGUSTE TOLBECQUE père, ALBERT  
 JACQUOT, I. PHILIPP, HENRI EYMIEU, CONSTANT  
 PIERRE, ORPHÉE, GEORGE ELWALL, G. DE BOISJOS-  
 LIN, GEIGUES TALAVERNAY, AUGUSTE MERCADIER,  
 A. DANDELLOT, A. DE SIVRY.

Prix de l'Abonnement		Annonces et Réclames	
FRANCE, ALSACE-LORRAINE ALGERIE, CORSE	12 fr.	Les Annonces sont com- ptées d'après un Tarif raisonné selon leur durée.	
LES AUTRES PAYS	14 fr.	Réclames et Faits divers Annonce anglaise, la ligne .. 1 fr. Faits divers dans le corps du journal..... 5 fr.	

Les abonnements sont reçus à l'Administration du Monde Musical, 3, rue du 29-Juillet.

On peut s'abonner dans tous les Bureaux de Poste de France et de l'Algérie.

Le Monde Musical est en vente au kiosque des bureaux du Conservatoire, faubourg Poissonnière, Paris

SOMMAIRE :

Le Budget des Beaux-Arts : A. Mangeot.  
 Les Victoires du piano (Suite) I. Philipp.  
 Notre portrait : Mlle Adine Ruckert. A. M.  
 Othello d'Italie.

CONCERTS : Société des Concerts du Conservatoire. Concerts Colonne. Concerts Lamoureux. La Résurrection du Christ. SALLES PLEYEL : Société des Instruments à vent. La Nationale. Société des Compositeurs de musique. Mme Herman. Mme Tassa-Spencer. Mme Roger Miclos et M. B. Caremade. M. Désespringalle. Mlle Epstein. Quatuor d'aveugles. M. Guillaume. M. Dulaurens. Les Quinze. Mlle Germaine Alexandre. M. Van Dooren. M. A. Tracol. Mlle H. Blumer. M. Dumas. SALLES ERARD : M. Lamond. M. Ronchini. Mlle Weiss. Concert de Bien-taisance. Mlle Y. Galliel. M. Pajal. Mlle Zoegger. Mme Schjelderup. M. Montoriol-Tarrès. M. Coedès-Mongin. M. G. Couras. INSTITUT RUBY : M. de Solenières. Mlle Cayer. Société de Musique d'ensemble. DIVERS : M. Lefort. M. Maëhe. Fondation Beethoven. Matinée Engel. Mlle Y. Borghes. Mme de Grandval. Mlle D. Taine. Mlle A. Sauvrezis. Société des Concerts pour tous. Mlle Marinont. Mlle Nouduit. Don Lorenzo Perosi. Soirées et auditions diverses. PROVINCE : Angers. Arras. Cambrai. Lille. Lyon. Marseille. Monte-Carlo. Orléans. Pau. Roubaix. Tours. Troyes. Valence. ÉTRANGER : Bruxelles. Montréal. Stockholm. — Concerts annoncés. — Théâtres : Opéra. Opéra-Comique. Théâtre lyrique de la Renaissance. Comédie-Française. Odéon. Bordeaux, Bruxelles. Stockholm. — Industrie et commerce : L'Exposition de 1900. Chambre Syndicale des Instruments de musique. — Nouvelles commerciales. A l'Hôtel Gaycau. — Nouvelles diverses. — Edition musicale. — Nécrologie. — Offres d'emploi. — Avis. — Chemins de fer

G. RICORDI & C<sup>IE</sup>  
 12, rue de Lisbonne, Paris

EDITEURS de :  
 Don Carlos, Othello, Falstaff, etc., de Verdi ;  
 La Vie de Bohème, Manon Lescaut, etc., de  
 Puccini ;  
 Mefistofèls, de Boito ;  
 Gioconda, etc., de Ponchielli ;  
 Iris, de Mascagni ;  
 Oratorios, de Perosi, etc., etc.

Vient de paraître :  
 L'ANNUAIRE DES ARTISTES  
 Édition 1899  
 en vente aux Bureaux du « Monde Musical »

PIANOS J. STAUB

## Le Budget des Beaux-Arts

La discussion du budget des Beaux-Arts à la Chambre des Députés, a provoqué un intéressant débat dont nous croyons devoir donner un résumé.

M. Goujon, député de la Seine-Inférieure a d'abord critiqué la méthode d'enseignement des classes de déclamation, d'opéra et d'opéra-Comique au Conservatoire, et réclamé la création d'une classe de théâtre.

« Au Conservatoire, a-t-il dit, il n'y a pas, à proprement parler, d'enseignement lyrique, d'enseignement dramatique ; il n'y a que des études de chant ou de déclamation.

« Encore une fois, mes critiques ne s'adressent pas au personnel enseignant. Elles ne s'adressent pas non plus aux élèves des classes de composition lyriques, ni aux élèves des classes d'instruments. Ceux-là peuvent utiliser leur talent ; et leur réputation est très justifiée. »

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, répond :

« Le Conservatoire, si nous le comparons aux institutions similaires de l'étranger, est une institution modèle. Si vous le jugez par ses résultats, vous reconnaîtrez qu'il donne tout ce que nous sommes en droit d'en attendre. Nulle part on ne rencontre un personnel de professeurs plus savants, plus dévoués, distribuant un meilleur enseignement. Les élèves qu'ils forment en témoignent. Regardez autour de vous et vous constaterez que, sauf quelques rares exceptions, les meilleurs tragédiens, les meilleurs comédiens, les meilleurs artistes lyriques sortent du Conservatoire de Paris. »

M. Goujon arrive ensuite aux théâtres subventionnés et voici l'objet de ses critiques :

Comment se fait-il que dans une même soirée on puisse jouer à l'Opéra les *Maîtres Chanteurs*, de Wagner ; à l'Opéra-Comique, *la Bohème*, de Puccini et au Théâtre-Français une adaptation de Shakespeare ? (*Très bien ! très bien !*)

J'entends très bien l'objection qui m'est faite et qui a été faite avec beaucoup de justice par M. le Ministre des Beaux-Arts, qui nous a dit : Mais la pensée n'a pas de patrie, l'art n'a pas de patrie, et nous devons être très heureux de recevoir dans ce qu'il appelait nos musées, c'est-à-dire dans nos théâtres, des œuvres étrangères.

Je suis également de cet avis. Oui ! l'art n'a pas de patrie. Ce qui est beau au dehors ne perd pas de sa beauté en passant la frontière, une montagne ou un fleuve !

En matière artistique, faisons de l'internationalisme, oui ! mais tâchons d'exporter au lieu d'importer. (*Très bien ! très bien !*)

Et pourquoi n'avons-nous pas d'œuvre à exporter ? Je mets naturellement à part les grands noms qui occupent déjà les affiches depuis un certain nombre d'années ? Les Massenet, les Saint-Saëns, les Rey et les Vincent d'Indy. Comment se fait-il qu'en dépit des prix de Rome que nous décernons tous les ans à des compositeurs dramatiques, nous n'ayons pas depuis dix ans un seul auteur nouveau qui ait percé ?

Comme le rappelait M. Dujardin-Beaumetz, un jour un compositeur plein d'avenir et de talent reçut des mains du ministre des beaux-arts les palmes académiques.

Il répondit : « Monsieur le ministre, je vous remercie du fond du cœur de la distinction que vous m'accordez ; mais combien je serais plus content si vous pouviez faire jouer une de mes œuvres ! » (*Très bien ! très bien !*)

Comment se fait-il que l'Opéra-Comique ou l'Opéra, pour ne parler que de ces deux théâtres, ne jouent pas plus souvent ceux qu'on appelle les jeunes auteurs — et il y en a qui ont passé la cinquantaine !

Il en est ainsi parce que, comme l'a dit hier M. le ministre des beaux-arts, ce que nous appelons des théâtres nationaux ne sont malheureusement pas des théâtres. Ce sont des musées et les directeurs doivent au public, à l'art et à eux-mêmes, de ne présenter dans ces musées que des ouvrages montés luxueusement.

Une autre raison pour laquelle les jeunes compositeurs ne sont pas joués à Paris, c'est que dans nos grands théâtres on est obligé de faire l'avance de frais considérables.

En Italie, lorsqu'on monte un opéra comme *Othello*, on dépense 30 ou 40.000 fr. Les décors sont provisoires, presque tous en papier et brossés à la hâte ; ce n'est que lorsque la pièce réussit, lorsqu'elle est susceptible de rester au répertoire que l'on fait les frais définitifs.

A Paris, au contraire, on procède autrement. On s'adresse à M. Vidal, à M. Saint-Saëns ou à M. Bruneau, en qui on a grande confiance, — et à juste raison — on prend leur œuvre, et sans savoir si le public réserve à l'œuvre bon ou mauvais accueil, on fait pour 3 ou 400.000 francs de décors et de costumes...

Si la pièce réussit, c'est fort bien, mais si la pièce tombe, le lendemain le directeur de l'Opéra en est pour ses 300.000 francs, et il s'en console en faisant appel à son vieux répertoire !...

M. Eugène Fournière. — Il reprend les *Huguenots*

M Julien Goujon. — Les *Huguenots*, ou d'autres pièces moins belles, — en attendant une seconde tentative. Car, aux termes de son cahier des charges, il est obligé de représenter tant d'actes nouveaux par an. Ce système est encore critiquable, Monsieur le directeur des beaux-arts.

Au lieu d'exiger, par an, un nombre d'actes déterminés, imposez-leur l'obligation de faire connaître un ou deux de vos prix de Rome.

J'ai vu, comme dernière solution, — car je ne veux pas éterniser ce débat, — proposer dans le rapport de M. Dujardin-Beaumetz la création d'un troisième théâtre qui s'appellerait le Théâtre-Lyrique. Il y a longtemps qu'on réclame ce Théâtre-Lyrique à Paris. Que M. le rapporteur me permette de le dire, quoique partisan de ce troisième théâtre, je ne le suis pas dans les conditions qu'il indique. Et voici pourquoi : Si vous créez officiellement un troisième théâtre, soyez convaincus qu'il se modèlera sur les autres qui existent déjà ; qu'avant qu'il soit deux ans il fera exactement la même chose. (*C'est cela ! — Très bien ! sur divers bancs.*)

Il faut laisser à l'initiative privée le soin de créer de ces entreprises populaires, comme les frères Millaud en ont créé avec courage et succès, depuis deux ans, aux Variétés ou à la Porte-Saint-Martin et aujourd'hui à l'ancienne Renaissance. Si vous trouvez que ces œuvres sont intéressantes, accordez-leur de larges subventions qui leur permettront de durer et de se perfectionner. Faites pour elles ce que vous avez fait pour les concerts Pasdeloup, Lamoureux et Colonne. Permettez-leur même d'emprunter à l'ancien répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique des œuvres françaises qui ne sont plus jouées et qui ont autant de mérite que *Hernani* de Verdi ou la *Lucie* de feu Donizetti. Encore une fois, ne songez pas à créer un théâtre national lyrique. Vous y engloûtriez, sans profit, des sommes considérables, et les jeunes compositeurs eux-mêmes, les Pierné, les Leroux, les Pollonais, les Le Roy et vingt autres n'y trouveraient pas leur compte !

Messieurs, ma conclusion est celle-ci et je n'en veux pas d'autre : si, au point de vue des artistes, il y a lieu de reviser le règlement du Conservatoire, si, au point de vue de la production dramatique et musicale, il y a lieu de reviser les cahiers des charges de nos grands théâtres subventionnés, il est une autre solution que je vais très humblement soumettre à vos méditations et qui est la suivante : faisons ce que l'on fait à l'étranger.

Il y a en ce moment-ci, en France, qu'on le veuille ou non, un grand mouvement vers la décentralisation. A l'heure où je parle, un nombre considérable de grandes villes luttent pour leurs théâtres municipaux des sacrifices énormes. Six grandes villes notamment donnent chacune près de 150.000 francs par an pour leur théâtre. Pensez-vous que si vous accordiez dans le budget des beaux-arts un crédit — oh ! il n'est pas nécessaire qu'il soit élevé, 50.000, 60.000 ou 70.000 fr. suffiraient — pour ces théâtres de province déjà subventionnés, vous n'arriveriez pas à la solution que vous vous proposez.

Prenez par exemple les quatre ou cinq plus grands théâtres de province, mettez à la disposition de M. le directeur des beaux-arts qui en serait seul juge, entouré de sa commission consultative et de ses inspecteurs, une somme de 50 000 fr. et dites-lui : Vous connaissez un certain nombre de jeunes gens, prix de Rome ou musiciens de talent, qui ont en portefeuille de jolies partitions. On ne peut pas savoir exactement quelle en serait la valeur à la scène, parce qu'entendues au piano, on ne peut pas les juger. (*C'est cela ! — Très bien !*) Confiez-en l'exécution à une de nos grandes scènes de province. (*Applaudissements.*) Donnez au directeur qui voudra les monter avec toutes les garanties artistiques que l'on est en droit d'exiger une somme de 7.000 à 8.000 fr. et

NANCY. PARIS & BRUXELLES MÉDAILLES D'OR

vous ferez ainsi jouer cinq ou six prix de Rome tous les ans en France.

*Un membre à gauche.* — N'y en eût-il que deux ou trois !

**M. Julien Goujon.** — Oui, quand on n'en jouerait que deux, ce serait déjà un très bon résultat. Vos inspecteurs des beaux-arts assisteraient à ces premières représentations qui seraient pour nous, gens de province, des soirées de gala. Ils vous diraient comment ces œuvres ont été exécutées, quelle en est la valeur ; ils seraient bientôt suivis, dans leur tournée, par les directeurs eux-mêmes des théâtres nationaux (*Très bien ! très bien !*) et MM. Gailhard et Carré se feraient certainement un devoir et un plaisir d'aller applaudir à leur tour ces auteurs en province. (*Applaudissements.*)

Il est encore une autre plaie que je dois signaler. Avec notre système de centralisation à outrance, lorsqu'une pièce est montée dans un de nos grands théâtres de Paris, elle est immédiatement achetée par un éditeur.

Si l'œuvre est de Massenet ou de Saint-Saëns, l'éditeur achètera la partition 100.000 ou 150.000 fr. ; il lui faudra donc, et c'est de toute justice, rentrer dans ses déboursés. Que fera-t-il pour y parvenir ? Lorsque nos directeurs de province veulent monter cette œuvre, ils sont contraints de passer par les exigences de l'éditeur qui leur dit : « Je veux bien que vous montiez la *Manon* de Massenet par exemple, mais à la condition que vous jouerez également telles et telles pièces dont je suis l'éditeur. » Ils les forcent ainsi à représenter trois ou quatre pièces qui ont échoué pour avoir le droit d'en jouer une qui leur rapporte quelque argent. (*Très bien ! très bien !*)

Je crois qu'avec le système de décentralisation que je propose, nous pouvons donner une légitime satisfaction à tous les intérêts artistiques, et je terminerai, comme je le faisais tout à l'heure au début même de mes observations : L'art comme la pensée n'a pas de patrie ; mais ce n'est pas diminuer la force de ce brillant aphorisme, que de réclamer la priorité pour les œuvres françaises sur nos scènes nationales. Tâchons de faire de bonnes pièces et de bons opéras, et faisons tout notre possible pour que ces œuvres, issues de notre génie, s'imposent en France et se jouent au dehors. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai déposé avec un grand nombre de mes collègues un amendement dont le sens est celui-ci : Il y a au budget des beaux-arts un chapitre 19 qui porte la mention suivante : « Théâtres nationaux, 1.471.000 francs. » Pour ne pas toucher à l'équilibre budgétaire, nous avons pensé qu'il nous était possible de diviser le chapitre en deux parties et de dire :

« Théâtres nationaux, 1.400.000 fr. »  
« Théâtres subventionnés de province, 70.000 fr. »  
(*Vifs applaudissements.*)

**M. le Ministre.** — M. Goujon a parlé des théâtres subventionnés et il ne leur a pas ménagé ses critiques. J'ai dit hier et je répète que ces théâtres sont en réalité des musées.

Nous avons des musées nationaux et nous avons des théâtres nationaux. Ici c'est la sculpture et la peinture qu'on expose ; là ce sont les œuvres dramatiques et lyriques qu'on entend. La symétrie de cette organisation est parfaite.

Et de même que les musées recueillent les chefs-d'œuvre de toutes les écoles et de tous les pays, de même nos théâtres nationaux interprètent les plus belles œuvres des auteurs français et des auteurs étrangers.

Il serait aussi peu raisonnable d'exclure du Louvre Rembrandt, Raphaël ou le Vinci, que de rayer du répertoire Shakespeare, Meyerbeer ou Verdi.

Cependant, il faut faire en ce qui concerne les théâtres une réserve expresse : dans les théâtres la prédominance doit rester aux auteurs français.

Il serait tout à fait injuste, il serait inadmissible que les auteurs étrangers eussent sur nos scènes subventionnées une part égale à nos auteurs. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Goujon a vu, dit-il, un jour sur les affiches des théâtres nationaux le nom de trois auteurs étrangers. C'est possible. Il peut y avoir de ces rencontres. Mais si vous prenez la liste des ouvrages représentés chaque année à l'Opéra, aux Français, à l'Opéra-Comique et à l'Odéon, vous constaterez que le nombre des pièces étrangères est dans une proportion infime si vous le comparez au nombre des pièces françaises. Il faut que cela soit ainsi.

Mais nous ne pouvons pas nous priver, nous ne pouvons pas priver le public de la connaissance des chefs-d'œuvre qui nous viennent du dehors. Le seul principe dont nous devons nous inspirer est le suivant : l'hospitalité pour tous ceux qui en sont dignes ; mais la place la plus large réservée aux auteurs nationaux.

**M. le Ministre.** — J'entends dire : Est-ce qu'on représente aussi à l'étranger les œuvres françaises ? Certainement, on les joue même beaucoup. Ce sont celles qui sont représentées le plus souvent et toujours avec un vif succès. Allez en Autriche, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, vous verrez partout, à la porte des théâtres, les noms de Bizet, Auber, Halévy, Hérold, Berlioz, Gounod, Delibes, Ambroise Thomas, Lalo, Reyer, Saint-Saëns, Massenet.

Les théâtres de comédie puisent aussi largement dans notre répertoire ; seulement le nom des ouvrages est quelquefois changé et le nom de l'écrivain remplacé par un autre. C'est un hommage rendu au talent, à la verve et à l'esprit de nos écrivains ; mais un hommage que je voudrais voir se manifester sous une autre forme.

**M. le comte de Lanjuinais.** — Il ne faut pas faire de protectionnisme en matière de beaux arts.

**M. le Ministre.** — Oui, nous avons déjà assez de barrières douanières. Il est inutile d'en créer de nouvelles et de faire, comme vous le dites, mon cher collègue, du protectionnisme sur la pensée. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Goujon a dit encore : Pourquoi ne monte-t-on pas toujours sur nos grandes scènes des ouvrages à succès ? On fait ce qu'on peut. Personne ne peut prévoir à l'avance quel sera le sort d'un ouvrage.

Il n'y a rien de plus déconcertant que le public, et s'il est au monde quelque chose qui déjoue toutes les prévisions, les calculs de probabilités les plus rigoureux, c'est le théâtre. Les plus forts et les plus expérimentés s'y trompent. Les plus intéressés à avoir des succès, ce sont les directeurs ; s'ils n'en ont pas toujours, ce n'est pas de leur faute.

M. Julien Goujon a signalé les frais énormes qui pèsent sur l'administration de nos théâtres subventionnés. Son observation est très juste. Ces frais considérables rendent les directeurs très prudents et les empêchent de s'adresser hardiment à de jeunes auteurs, à des compositeurs ou des écrivains inconnus. C'est surtout vrai pour les théâtres lyriques, où on déploie en général un plus grand luxe de mise en scène.

Ces frais sont en effet considérables. Ils sont imposés par le goût du public, par les traditions, par l'obligation où sont les directeurs d'avoir pour chaque pièce des décors, des costumes et des accessoires différents.

**M. Julien Goujon.** — Ne montez à l'Opéra que des œuvres qui ont fait leurs preuves ! Dans les musées vous ne mettez que des chefs-d'œuvre.

**M. le comte de Lanjuinais.** — On devrait toujours monter les pièces nouvelles avec de vieux costumes, jusqu'à ce qu'on soit sûr du succès. (*Exclamations.*)

**M. le Ministre.** — Cela n'est pas possible. Les cahiers des charges ne le permettent pas. Il est vrai, comme le fait remarquer encore M. Goujon, qu'une même pièce montée à Vienne, à Milan ou à Naples coûtera trois ou quatre fois moins qu'à Paris.

L'état de choses actuel ne peut pas être modifié. Il faut à Paris, à la capitale de la France, qui est en même temps la capitale de l'art dans le monde, des scènes comme celles que nous subventionnons.

Mais de ces constatations il résulte qu'un théâtre d'essai manque à Paris, un théâtre lyrique notamment, où les jeunes auteurs pourraient à peu de frais faire interpréter leurs œuvres.

C'est de ce côté qu'il faut chercher la solution. Je ne crois pas qu'il soit impossible de la trouver.

M. Goujon a développé une autre idée. Il propose d'accorder une subvention à certains théâtres de province. En principe, je ne suis pas opposé à ce projet. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*)

**M. le Ministre.** — Si la Chambre entrait dans cette voie, il faudrait bien s'entendre et fixer étroitement les limites de ces subventions.

Il ne saurait être question évidemment de subventionner sans distinction toutes les scènes des départements. Une pareille entreprise entraînerait au budget l'inscription d'un crédit nouveau dont le chiffre serait formidable, et je crois que si le Trésor devait y perdre, l'art n'aurait pas grand-chose à y gagner.

Il ne pourrait être question que de subventions mobiles, variables. (*Très bien ! très bien !*) Par exemple, je comprendrais que la subvention fût accordée à un théâtre de province dans le cas où un acte de décentralisation intéressante y serait accompli.

Si par exemple, avec le concours d'une municipalité, un théâtre représentait dans de bonnes conditions l'œuvre inédite d'un auteur, je comprendrais que l'Etat vint à son aide et lui versât une allocation. (*Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs.*)

**M. Julien Goujon.** — Nous sommes d'accord !

**M. le Ministre.** — Le cas ne se présentera pas souvent.

**M. le rapporteur.** — Il y en a eu un cette année, monsieur le ministre, permettez-moi de vous le rappeler ; c'est la représentation à Béziers de la *Déjanire* de Saint-Saëns.

**M. le Ministre.** — J'y étais, monsieur Dujardin-Beaumetz. Le spectacle fut très beau.

**M. Gaston Doumergue.** — Ce n'est pas avec les fonds du ministère de l'instruction que la représentation a été faite. Cela n'a coûté que les palmes académiques !

**M. Julien Goujon.** — C'est à Rouen qu'on a créé *Samson et Dalila* !

**M. le Ministre.** — Nous étudierons avec tout le soin qu'elle comporte la question posée par l'honorable M. Goujon et appuyée par notre excellent collègue M. Pourquery de Boisserin.

Nous examinerons également les garanties dont nous devons entourer la délivrance de ces subventions. Pour aujourd'hui, il suffit d'adopter le principe et surtout de ne rien prélever sur la subvention des théâtres nationaux. Cette subvention est absolument indispensable. J'ajoute qu'il n'y a aucune rivalité sur ce point entre les départements et Paris.

Il ne faut même pas qu'il paraisse y avoir l'ombre d'un malentendu. Je vous prie, messieurs de vouloir bien voter le crédit intégral inscrit au chapitre. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — « Chap. 19. — Théâtres nationaux, 1.471.000 fr. »

Sur le chapitre, vient l'amendement de MM. Julien Goujon et 18 de ses collègues.

Cet amendement est ainsi conçu : « Diminuer le chapitre 19 de 71.000 fr. et le ramener en conséquence, à 1.400.000 fr. et créer un chapitre bis, sous la rubrique :

« Théâtres en province 71.000 fr. »

Le scrutin est ouvert.

**M. le président.** — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants..... 563

Majorité absolue..... 282

Pour l'adoption. 249

Contre..... 314

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Je suis saisi, sur le même chapitre 19, d'un amendement de MM. Couyba, Julien Goujon et Pourquery de Boisserin, tendant à augmenter le crédit de 1.000 fr., titre d'indication, pour encourager l'exécution d'ouvrages inédits d'auteurs français vivants.

**M. Couyba.** — M. le président, cet amendement d'accord avec le Gouvernement et la commission, est reporté au chapitre 20.

**M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.** — M. Couyba s'est en effet mis d'accord avec le Gouvernement et la commission.

**M. le président.** — Je mets aux voix le chapitre 19, au chiffre de 1.471.000 fr.

(Le chapitre 19, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** « Chap. 20. — Concerts populaires et sociétés musicales à Paris et dans les départements... »

C'est ici que se place l'addition de 1.000 fr. proposée par M. Couyba et ses collègues : « Pour encourager l'exécution d'ouvrages inédits d'auteurs français vivants, ce qui fait, avec les 60.000 fr. du chapitre, une somme totale de 61.000 fr. »

Je mets aux voix le chapitre 20, à ce chiffre de 61.000 francs.

Le chapitre 20 est adopté. »

En résumé, notre budget des beaux-arts ne subit aucune modification.

Nous pouvons seulement observer une tendance marquée pour encourager la décentralisation artistique sur nos scènes de province et nous ne pouvons qu'en féliciter les plus ardents promoteurs M. Julien Goujon, Couyba, Pourquery de Boisserin, et les signataires de l'amendement Goujon.

Actuellement, il n'existe pas un théâtre en province accessible à nos jeunes compositeurs français et les œuvres nouvelles montées cette année s'appellent *Princesse d'Auberge*, d'un musicien français, et la *Vie de Bohême* de l'école italienne. Il est certain qu'il en serait tout autrement si l'Etat accordait une subvention de 8 à 10.000 francs à trois ou quatre directeurs intelligents et artistes pour monter une œuvre française.

On sait ce que font à cet égard les pays étrangers.

En Allemagne, les théâtres de Dresde, de Leipzig de Carlsruhe, de Francfort, de Weimar, etc. sont un débouché constamment ouvert aux compositeurs nationaux. Il en est de même en Belgique, où les théâtres de Liège, de Gand, de Namur, d'Anvers favorisent la production nationale. En Italie, Milan est devenue le centre des manifestations musicales.

En ce qui concerne les théâtres subventionnés à Paris nous regrettons de ne pas être du tout de l'avis de M. le Ministre.

L'honorable M. Leygues a dit : « Nous avons des musées nationaux et nous avons des théâtres nationaux... Et de même que les musées recueillent les chefs-d'œuvre de toutes les écoles et de tous les pays de même nos théâtres nationaux interprètent les plus belles œuvres des auteurs français et des auteurs étrangers. »

Nous ne contesterons certainement pas la place des Vinci, des Raphaël, des Rembrandt ou des Van Dyck au musée du Louvre, mais nous ajouterons que si les peintres français modernes devaient attendre l'accès du Louvre, pour exposer leurs toiles, ils risqueraient fort de ne jamais être connus, c'est ce qui se passe en musique.

Les peintres ont pour eux tous les ans un moyen de se manifester qui est le Salon. Là ils peuvent chaque année se présenter au public, aux suffrages du jury et obtenir la consécration de leur talent lorsqu'ils en ont. Et si cette exposition du Salon n'est pas une exposition officielle, elle est du moins encouragée et aidée dans une très forte mesure par l'Etat et par la ville qui y font d'importants achats.